## Nouvelles Classes-Parc

Appel à projets scolaires



#### **UN NOUVEAU DISPOSITIF**

Le Parc est impliqué dans la transition et facilite la construction de projets entre les écoles et les collectivités en matière d'éducation à l'environnement.

Ce nouveau dispositif de Classes-Parc à destination des écoles situées sur le territoire du Parc, propose de faire le lien entre les projets des classes et les collectivités (communes, communautés de communes, agglos...).

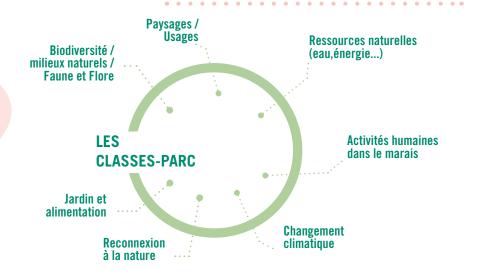
#### **CÔTÉ PARC**

du Parc

- 1 Étude des possibilités de mise en place de Classes-Parc avec la Collectivité (service actions/ Affaires Scolaires, Enfance-Jeunesse ou Environnement).
- 2 Réception des lettres d'intention et dossiers de candidature et coordination de l'appel à projets.
- 3 Temps de rencontre avec l'équipe pédagogique de l'école et la collectivité avec dossiers de candidature des enseignants et budget prévisionnel à l'appui.
- 4 Commission d'attribution du Parc.

- 5 Soutien des partenaires pédagogiques sur la mise en œuvre des projets pendant l'année scolaire.
- 6 Accompagnement pour la valorisation des projets à l'école et/ou sur la collectivité.

## LES THÉMATIQUES PÉDAGOGIQUES RETENUES PAR LE PARC DES MARAIS





# Participation de 20 % de l'école



1 - Rendez-vous téléphonique avec un partenaire pédagogique : compatibilité du projet avec les Classes-Parc et première ébauche.

- 2 Envoi d'une lettre d'intention au Parc des Marais avec ébauche de projet avant le lundi 25 octobre 2021.
- 3 Rédaction du dossier de candidature et budget prévisionnel.
- 4 Rencontre École, Parc et Collectivité autour du projet.
- 5 Retour de la commission d'attribution du Parc mi-décembre.
- 6 Mise en oeuvre du projet pédagogique.
- 7 Valorisation des projets à l'école et/ou sur la collectivité.

#### CÔTÉ ÉLUS

Participation de 40 % des collectivités si accord

- **1- Rendez-vous téléphonique** avec le Parc : compatibilité des actions scolaires, Enfance-Jeunesse ou Environnement de la collectivité avec les **Classes-Parc** et pistes à envisager.
- 2- Envoi d'une lettre d'intention au Parc des Marais avec propositions des élus et coordonnées de(s) l'école(s) concernée(s) avant le <u>lundi 25 octobre 2021</u> à Marie-Noëlle DROUET 02 33 71 65 43 mndrouet@parc-cotentin-bessin.fr
- 3- Rencontre École(s), Parc et Collectivité(s) avec dossier de candidature et budget prévisionnel du projet.
- 4- Délibération en conseil.
- 5- Retour de la commission d'attribution du Parc pour mi-décembre 2021.
- **6- Valorisation** des projets à l'école et/ou sur la collectivité suite à la mise en œuvre avec les élèves sur l'année scolaire.

#### À NOTER

- Le projet est déposé par l'enseignant.
- La prise en charge financière est partagée selon discussion et accord entre les parties prenantes.



#### DES PARTENAIRES PÉDAGOGIQUES QUI INTERVIENNENT **AUPRÈS DES CLASSES**



• Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin (CPIE) Mme Bertrand - 02.33.46.37.06 - animation@cpiecotentin.com



• Le Centre d'Initiation à l'Eco-Citoyenneté (CIEC) Mme Grandin - 02.33.77.42.50 - ciec@laliguenormandie.org

### **UNE DIVERSITÉ DES MILIEUX** ET DES ESPACES NATURELS À PROXIMITÉ DES ÉCOLES





#### DES RESSOURCES À LA DISPOSITION DES ENSEIGNANTS



« La cour. la nature et moi » Mallette pédagogique



«Notre littoral. demain?>> Exposition itinérante pour les scolaires



« Vivre dans le Parc en 2050» Exposition à la Maison du Parc

Maison du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

3 village Ponts d'Ouve - Saint-Côme-du-Mont 50500 CARENTAN-LES-MARAIS 02 33 71 65 30

accueil@parc-cotentin-bessin.fr www.parc-cotentin-bessin.fr

#### Votre contact:

Marie-Noëlle DROUET

mndrouet@parc-cotentin-bessin.fr 02 33 71 65 43

